

Contacts :

La cohorte **ESPER**, c'est quoi ?

Merci de nous accorder du temps pour que nous vous parlions de la santé de votre enfant.

Le lieu où est accueilli votre enfant participe à l'étude ESPER.

Coordinatrice locale ESPER :

.....

Tel :

.....

Mail :

.....



ESPER c'est quoi ?

C'est une étude qui permet d'observer la santé et le développement des enfants en protection de l'enfance. Votre enfant a moins de 3 ans et demi, il peut donc y participer et vous n'aurez rien à payer.

L'étude durera 2 ans, même si votre enfant change de lieu d'accueil ou s'il retourne vivre à la maison.

Une étude pour quoi faire ?

Pour mieux connaître et améliorer l'état de santé et le développement des enfants en protection de l'enfance. Et aussi, afin de mesurer si un suivi en santé renforcé permet d'améliorer leur santé.

Comment se déroule l'étude ESPER ?

L'étude ESPER est réalisée grâce à des questions posées sur la santé et le développement de votre enfant, lors d'entretiens qui ont lieu :

- Dans le mois qui suit l'accueil de votre enfant sur le lieu où il vit
- Un an après son accueil
- Deux ans après son accueil

Quelles questions sont posées pour l'étude ESPER ?

Des questions qui concernent la santé de votre enfant :

Quel est son poids et sa taille ? Quels vaccins ont été réalisés ? A-t-il été vu en consultation par un médecin l'année dernière ? Si oui, pour quelles raisons ? A-t-il des suivis spécialisés ? Si oui par quels spécialistes est-il suivi : Psychologue ? Psychomotricien ? Allergologue ? Dermatologue ? Kinésithérapeute ? Orthophoniste ? Ophtalmologue ? Autres spécialistes ? Etc...

Des questions qui concernent le développement de votre enfant :

Elles sont posées en fonction de son âge, sur sa communication, sa motricité fine et sa motricité globale.

Où sont conservées les informations sur la santé et le développement de votre enfant ?

Les informations concernant la santé et le développement de votre enfant seront renseignées et conservées dans une sorte de grand carnet de santé informatique.

C'est comme lorsque vous allez chez votre médecin : il n'écrit plus les informations concernant votre santé dans un dossier médical papier, mais dans votre dossier médical informatisé.

Pourquoi nous sollicitons votre accord ?

400 enfants participeront à l'étude ESPER en France.

En donnant votre accord pour que votre enfant participe à cette étude, vous permettez aux professionnels de santé (médecins, infirmières, puéricultrices) de renseigner les informations concernant sa santé et son développement dans son dossier informatique. Et vous autorisez à ce que ces informations soient utilisées pour l'étude ESPER de façon anonyme : c'est-à-dire que le nom et le prénom de votre enfant n'apparaîtront jamais.

Vous permettez ainsi de mieux connaître la santé des enfants accueillis en protection de l'enfance, et de pouvoir améliorer le suivi de leur santé.

